

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/10/2024 - B2024/006597 - 2021 B 00267 - 895 292
142 - 2D SOLUTIONS HABITAT



SARL 2D Solutions Habitat

22 rue de Belfort
69170 TARARE

Etats financiers au 30/04/2024

Certifiés conformes

8 rue Berjon - 69009 LYON

Tel. +33(0)4 78 47 47 27

contact@groupe-canopee.fr - www.groupe-canopee.fr

SARL au capital de 300 000 € - 840 533 905 RCS Lyon

Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Lyon / Rhône-Alpes

Désignation de l'entreprise SARL 2D Solutions Habitat								Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise 22 rue de Belfort 69170 TARARE											
Numéro SIRET* 8 9 5 2 9 2 1 4 2 0 0 0 1 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12						
Exercice N clos le 30/04/2024											
ACTIF											
				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012				
			Autres*		014		016				
	Immobilisations corporelles*				028		030				
	Immobilisations financières* (1)				040		042		207 665		
	Total I (5)				044		048		207 665		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes				064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		070		60 000			
		Autres* (3)		072		074		2 218			
	Valeurs mobilières de placement				080		082				
	Disponibilités				084		086		29 550		
	Charges constatées d'avance *				092		094		145		
	Total II				096		098		91 914		
	Total général (I + II)				110		112		299 579		
PASSIF											
Exercice N NET 1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		40 000				
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126		4 000				
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)				131				90 694		
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136		56 082				
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142		190 777				
Provisions pour risques et charges				154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		70 903				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		891				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)				169		10 000		17 006		
	Comptes courants d'associés				173		20 000				
	Autres dettes				175						
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176		108 801					
Total général (I + II + III)				180		299 579					
RENVOSIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		53 268		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		7 650		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

 **Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires**

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/04/2024
Prestations de services	235 617
TOTAL	235 618

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 2D Solutions Habitat

Néant *

Exercice N clos le 30/04/2024

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Main table containing financial data for 'A - RÉSULTAT COMPTABLE', 'B - RÉSULTAT FISCAL', and 'RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS'. It includes columns for descriptions, amounts, and sub-totals.

 **Règles et méthodes comptables**

Désignation de la société : SARL 2D Solutions Habitat

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/04/2024, dont le total est de 299 579 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 56 083 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2023 au 30/04/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/07/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/04/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 Notes sur le bilan
Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	200 015	7 650		207 665
Total	200 015	7 650		207 665
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				207 665

2D SOLUTIONS HABITAT
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 22 Rue de Belfort
69170 Tarare
895 292 142 R.C.S. Villefranche-Tarare

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2024

[...]

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2024)

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 56 082 euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	56 082 euros
Distribution de dividendes d'un montant de.....	40 000 euros
Au compte « Autres réserves »	16 082 euros
Dont le solde serait ainsi porté à.....	106 777 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/04/23	Néant		
30/04/22	Néant		
30/04/21	Néant		

Les associés reconnaissent avoir été informés que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

[...]

CINQUIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

[...]

Extrait certifié conforme

Monsieur David LABOURE
Co-gérant

